

AVEC « DE L'IMMIGRATION EN FRANCE », LE CHERCHEUR LIVRE UN ESSAI PÉDAGOGIQUE ET VIVACE SUR UN SUJET BRÛLANT, À MOINS D'UN AN DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Patrick Weil : « Il n'y a pas de submersion migratoire »



Travailleurs saisonniers étrangers dans un vignoble de Kaysersberg (Haut-Rhin), en 2020, CAMILLE MILLERAND

Propos recueillis par Jean Birnbaum

C'est un livre aussi bref qu'ardent, dont le ton importe au moins autant que le fond. Alors que l'immigration s'annonce comme l'un des enjeux les plus empoisonnés de l'élection présidentielle de 2027, Patrick Weil, qui connaît parfaitement le sujet, éprouve le besoin de prendre la parole. Il le fait de manière inédite, comme si l'urgence de répondre au grand n'importe quoi qui vient (vertige de la désinformation, spirale des clashes, convergence des haines...) lui imposait d'adopter un autre ton. Auteur de maints ouvrages savants, notamment *La France et ses étrangers* (Calmann-Lévy, 1991), il signe aujourd'hui *De l'immigration en France*. Un essai vivace, qui mêle pédagogie et engagement pour fournir à ses lecteurs des chiffres précis, des repères historiques et des pistes de réflexion. Qu'on soit d'accord ou non avec telle ou telle de ses propositions, son propos est d'autant plus stimulant qu'il se tient sur la corde raide : répondant aussi bien à ceux qui dénoncent une « *submersion migratoire* » qu'à ceux qui prônent une ouverture totale des frontières, le chercheur souligne les dysfonctionnements de l'Etat et en appelle à une véritable politique républicaine de l'immigration. C'est-à-dire, à ses yeux, fidèle à « *ce qui fonde, depuis 1789, les valeurs de la France* ».

Votre livre s'ouvre sur un constat : alors qu'elle était stable depuis le milieu des années 1970, la part de l'immigration dans la population française a augmenté de plus de 50 % entre 1999 et 2024. Et vous soulignez qu'aucun dirigeant politique n'avait anticipé cette augmentation. Qu'en est-il des chercheurs qui travaillent sur ces sujets ?

Eux non plus n'ont pas anticipé cette augmentation. Mais ils l'ont constatée. Et, personnellement, je n'étais pas très satisfait de l'explication qu'ils en ont donnée. Car souvent, ils se sont contentés de dire, en gros : il y a une augmentation mondiale des chiffres de l'immigration et nous en prenons notre part. D'ailleurs, cette part est moins importante que celle des autres pays européens. A mes yeux, cela ne suffit pas. Il y a une responsabilité des politiques d'immigration.

Vous reprochez aux « statisticiens et démographes conservateurs » de manipuler les chiffres pour agiter le spectre d'une « submersion migratoire ». Comme vous vous réclamez d'une gauche intellectuelle et critique, vous devez aussi avoir des choses à reprocher à leurs collègues progressistes...

Il n'y a pas de submersion migratoire, parce que 50 % d'augmentation d'immigration depuis vingt-cinq ans, c'est 133 000 immigrés de plus par an. Donc, il est juste d'affirmer qu'il n'y aura pas d'invasion migratoire de l'Europe par l'Afrique, mais il est rare que les chercheurs disent clairement pourquoi : si la masse de la jeunesse africaine qui a envie de venir ne le fait pas, c'est que les dispositifs mis en place par l'Europe et par la France (visas, fichiers de contrôle, etc.) en dissuadent la très grande majorité.

Vous-même tenez à fournir les données suivantes : chaque année, 100 millions d'étrangers entrent sur le territoire français, essentiellement des touristes. Parmi eux, environ 200 000 s'y maintiennent en situation irrégulière. En quoi ce chiffre compte-t-il à vos yeux ?

Par définition, c'est une estimation. En fait, je pense que c'est moins de 100 000 par an, mais j'ai pris exprès la fourchette la plus élevée, pour qu'on ne m'accuse pas de sous-estimer le phénomène. Même 200 000, sur 100 millions, ce n'est que 0,2 % des entrées. Mais si on le compare au nombre de titres de séjours accordés, 350 000, c'est important. Une politique d'immigration bien construite aurait beaucoup moins d'irréguliers.

« N'avoir comme politique que la régularisation, c'est comme si, en matière fiscale, un parti n'avait que l'amnistie », affirmez-vous. Qu'est-ce à dire ?

Si on régularise tous les étrangers en situation irrégulière, dans le monde entier on va se dire : « En France, une fois qu'on est rentrés, on est régularisés. » Cela attirera beaucoup de monde de façon continue. En outre, il y a des millions de gens qui ont envie de venir en France, mais qui respectent les règles et donc ne viennent pas ! Ce n'est pas juste à leur égard. Il faut développer les voies légales de l'immigration.

Le 28 avril, quand François Ruffin s'est dit « hostile à l'immigration par le travail », il a été accusé de « faire des clins d'œil aux fachos » par des figures de La France insoumise. Que cela vous inspire-t-il ?

Quand Ruffin fait cette déclaration, il ne fait que proposer le retour à une politique qui a été celle de la France entre 1974 et 2000. Celle de [François] Mitterrand et celle de [Lionel] Jospin, dont le gouvernement comprenait Jean-Luc Mélenchon. Je ne suis pas d'accord avec lui, mais ce n'est certainement pas « facho ». Il reste qu'à mes yeux c'est une pensée magique, qui aura des effets négatifs. Il y aura toujours une demande. Et cela créera donc une immigration de travail irrégulière.

Vous insistez sur le fait que le spectre d'un « grand remplacement » n'est pas nouveau. Parmi ses précurseurs, vous citez l'écrivain nationaliste Maurice Barrès (1862-1923). Mais vous nommez également l'anthropologue Bruno Latour (1947-2022) (lire page 3), qui était considéré comme un intellectuel de gauche. N'est-ce pas exagéré ?

En 1996, après les déclarations de Jean-Marie Le Pen [1928-2025] sur l'inégalité des races, le garde des sceaux Jacques Toubon avait annoncé une loi pénalisant ce genre de déclaration. En réponse à Toubon, Latour a défendu [dans une tribune au Monde du 4 octobre 1996] la liberté d'expression et s'en est pris aux antiracistes, coupables, à ses yeux, de considérer « l'acceptation de l'étranger » comme « un fait naturel » : ce sont les antiracistes, écrivait-il, qui naturalisent la race, « en faisant une loi pour qu'on ne puisse plus en parler, pour qu'on ne puisse plus décider librement qui nous voulons être, et combien, et de quelle couleur de peau ». C'est à la Libération que de Gaulle et son gouvernement ont décidé librement de rejeter des quotas d'immigration fondée sur la hiérarchie de couleur ou raciale, encore en vigueur aux Etats-Unis. Mais au moment où Latour écrit ce texte, l'idée court, au cœur de l'intelligentsia parisienne, par exemple à la revue *Le Débat*, d'un complot des élites étatiques pour favoriser l'immigration d'Afrique. Or, le paradoxe, c'est que ce n'est pas du tout le cas : la politique d'immigration a favorisé les Européens. Simplement elle est entrée en collision avec la politique coloniale et impériale ! Et les mêmes qui crient aujourd'hui qu'il y a trop d'Africains voulaient garder l'Afrique dans la France ou dans l'influence française ! Pour garder l'Algérie, ils ont donné les droits de citoyens aux Algériens, dont celui de s'installer dans l'Hexagone.

Votre livre porte sur l'immigration, mais vous en consacrez une bonne moitié à la religion, plus particulièrement à l'islam, sans vraiment justifier ce choix. Pourquoi donc ?

Dans les médias, on entend des discours nauséabonds sur l'immigration qui ne visent pas des nouveaux venus mais des Français depuis plusieurs générations qui, du fait de leur confession, sont appelés « immigrés ». Des amis m'ont dit : « Tu ne peux pas ne pas traiter ce sujet ! » Alors je l'ai traité. Je prends

le terme « immigré » tel qu'une masse de citoyens l'entend aujourd'hui : des Français de confession musulmane avec un nom ou un prénom qui n'est pas typiquement français. Je livre des données. Et je voudrais qu'on me dise quelle est la question à laquelle je n'ai pas répondu !

Vous vous réclamez de la gauche. En même temps, vous prônez souvent une politique plus répressive. Ainsi, vous avancez que l'Etat devrait être plus rigoureux pour empêcher les mariages avec des mineures...

Oui. Au lieu de s'obséder de façon insensée sur ce qu'on appelle le « regroupement familial », qui ne touche que 15 000 personnes par an et qui est très contrôlé, on devrait regarder ce qu'il se passe à l'étranger. J'ai trouvé un incroyable rapport du ministère des affaires étrangères qui mentionne ce fait qu'il y a des Français qui épousent des jeunes filles de moins de 15 ans dans les pays où c'est légal. Je propose de déclarer cela illégal, et je vois mal qui pourrait être opposé à cette suggestion. Mais je fais d'autres propositions : par exemple, je suggère que le régime des cartes de séjour soit simplifié et libéralisé, et que la carte de dix ans devienne une carte permanente, comme la « carte verte » américaine. Donc, mes propositions sont équilibrées !

Vous évoquez la montée en puissance d'un « islam identitaire ou conservateur ». Que pensez-vous du rapport de Didier Leschi, qui dirige l'Office français de l'immigration et de l'intégration, sur l'immigration afghane en France (Fondapol/OID, 2025) ?

Les Afghans, qui subissent un régime fanatique, obtiennent largement l'asile quand ils le demandent (79 %). La demande est en baisse, mais ils sont aujourd'hui un peu plus de 100 000 en France. Ils ou elles sont venus par l'Est, et cela indique un dysfonctionnement des dispositifs européens, puisque en principe l'asile est demandé dans le premier pays d'arrivée. De tels problèmes devraient être mieux réglés par le pacte européen sur la migration et l'asile, tout juste entré en vigueur. Mais là où je ne suis pas d'accord avec Didier Leschi, c'est qu'à mes yeux la différence culturelle ne doit pas être un critère de gestion d'un droit fondamental, l'asile politique, attribué indépendamment de toute race ou de religion. J'ai du reste des témoignages d'intégration parfaite d'Afghans sur le marché du travail. L'islam est la deuxième religion de France depuis 1848, date à laquelle l'Algérie a été intégrée à la France. Les partisans d'une « *laïcité ferme* » invoquent souvent [Georges] Clemenceau. Mais ils oublient qu'aux yeux de Clemenceau, les règles de la laïcité s'appliquaient parfaitement à l'islam !

Vous suggérez aussi que la lutte contre les « pressions religieuses » devrait être étendue au-delà de l'espace scolaire. A quoi pensez-vous ?

Je propose d'appliquer enfin ce que [Aristide] Briand et Clemenceau ont mis dans la loi de 1905 pour protéger notre liberté de conscience : si vous faites l'objet d'une pression religieuse, dans un sens ou dans un autre, celui qui fait pression peut aller en prison. Dans les situations où cela ne suffit pas, je propose la création d'un « numéro vert laïcité » : vous pouvez appeler, la police vient à votre secours. La France laisse prospérer des politiques discriminatoires comme les contrôles d'identité ou les amendes forfaitaires délictuelles, autant de bombes à retardement. Dans les quartiers populaires, si on supprime les contrôles d'identité préventifs, comme l'ont fait Bill de Blasio à New York et Theresa May en Angleterre, alors on peut profondément réorienter le maintien de l'ordre vers la police de proximité, la lutte contre la délinquance la plus grave, et aussi une formation à la lutte contre les pressions religieuses. Je fais beaucoup de rencontres dans les lycées, je pense que la jeunesse de ces quartiers adorera cette idée !

A vous lire, on sent que vous avez une foi sans limites dans la laïcité à la française. Cent vingt ans après la loi de 1905, pensez-vous que ce modèle peut encore surmonter des menaces qui se moquent des frontières ?

Oui. La loi de 1905 est extrêmement attractive, parce qu'elle garantit la liberté de pratiquer ou non une religion, d'en changer, et parce qu'elle s'applique de façon non discriminatoire à l'ensemble des citoyens. D'ailleurs, la France est un pays qui respecte bien mieux la liberté de conscience que beaucoup d'autres pays, notamment toute la diversité de l'islam, beaucoup mieux que de nombreux pays musulmans. Encore faut-il qu'elle soit bien comprise et appliquée par les dirigeants politiques plutôt que manipulée par calcul ou ignorance. Dans ce domaine, comme dans celui de l'immigration, j'arrive à une même conclusion : il y a urgence à réparer l'Etat.

De l'immigration en France,
de Patrick Weil,
Grasset, 208 p., 18 €, numérique 13 €.